

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

DATE DE  
CONVOCATION

21 avril 2026

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

**Procurations :**

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE  
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND  
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON  
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF  
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND  
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT

**Objet : Budget communal – Union bienfaisante – Approbation du Compte de Gestion 2025**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BELLENGIER**Délibération n°06/37– 04/2026****Objet : Budget communal – Approbation du Compte de Gestion 2025**

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif (articles L.1612-12, L2121-31 et D.2342-11, et D.2343-3 et 5 du CGCT – CE 28 juillet 1995),

Considérant que l'ensemble de ces dispositions qu'une assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de la situation de l'exercice clos dressé par le receveur, c'est-à-dire du compte de gestion,

Considérant qu'après vérification, le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck est en tout point identique au compte administratif,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2026 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du Compte de Gestion 2025

Anne Ville

le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion est conforme aux opérations décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 2025,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➤ **d'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

Le Secrétaire de séance  
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026  
publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

